

## **Contexte**

Le modèle alimentaire français est un bien collectif que les partenaires de l'alimentation se doivent d'adapter aux attentes des consommateurs. Il s'agit alors de favoriser des facteurs de réassurance en apportant des réponses précises aux préoccupations identifiées.

Le lien entre l'alimentation et la santé est une préoccupation primordiale dans notre société. Près de deux tiers des Français se disent en effet inquiets quant aux effets de leur alimentation sur leur santé<sup>1</sup>. Dans un contexte de défiance, cette appréhension croissante se traduit notamment par de plus fortes demandes en matière d'information sur leur alimentation et ses conséquences.

L'OMS définit la santé<sup>2</sup> comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. En ce sens, il a été décidé dans le cadre de la séance plénière du CNA du 17 janvier 2017, qu'un groupe de concertation réponde à la question suivante : « *Qu'est-ce qu'une alimentation favorable à la santé ?* ».

Ce large champ d'entrée permettra ainsi de s'interroger sur l'articulation des politiques publiques relevant du champ de l'alimentation et visant à améliorer l'état de santé de la population<sup>3</sup>, sur la question des nanoparticules, des nitrites, des perturbateurs endocriniens, etc. et de fournir des arguments fondés qui permettront de renforcer le lien de confiance des consommateurs dans la qualité de leur alimentation.

## **Objectifs**

Le groupe de concertation « Alimentation favorable à la santé », réunissant les membres du CNA ainsi que les structures qui auront utilement été associées, a pour mission de proposer une définition de ce qu'est une alimentation favorable à la santé.

## **Attendus**

Il est attendu une définition de ce qu'est une alimentation favorable à la santé, accompagnée de prises de position sur des sujets spécifiques relatifs aux préoccupations sociétales.

Cette définition permettra ainsi d'identifier des solutions opérationnelles (actions à conduire, mesures à prendre dans le sens de la politique de l'alimentation, etc.) permettant de répondre aux enjeux soulevés par le sujet.

Un avis du CNA doit faire état de manière détaillée des recommandations issues d'une construction consensuelle au sein du groupe de concertation, résultant d'une analyse intégrative d'un sujet donné, s'appuyant sur un processus d'auditions d'experts et de spécialistes.

Pour faciliter sa lecture, il sera structuré en trois parties :

- une synthèse générale, exposant les éléments de contexte du sujet traité, rappelant les enjeux, exposant le mandat et dégageant les principaux axes de réflexion abordés ;
- la liste des recommandations rattachée à l'exposé de considérants et ordonnée par type d'acteurs concernés par leur mise en œuvre ;
- la synthèse des axes de réflexions ayant servi de guide au processus de concertation et issues de la phase de questionnement suite aux auditions des experts.

<sup>1</sup> « Observatoire de la qualité des aliments » – Ipsos pour Agri Confiance – Juin 2014

<sup>2</sup> Préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé.

<sup>3</sup> Programme National de l'Alimentation et Programme National Nutrition Santé

### **Méthode de travail**

Le groupe de concertation sera présidé par Daniel NIZRI, Inspecteur général des affaires sociales et Professeur associé de cancérologie à l'Université Paris VI.

Le Président du groupe de concertation présentera son programme de travail et rendra compte régulièrement des travaux en séance plénière du CNA.

Les invitations et ordres du jour des réunions seront établis par le Président du comité, en relation avec le Secrétariat interministériel du CNA.